

Adoptions illégales : Madrane demande une enquête interne

JUSTICE Le cabinet du ministre de l'Aide à la jeunesse perquisitionné

- L'instruction porte sur des adoptions suspectes d'enfants issus de RDC.
- Trois familles belges sont concernées.
- La justice se demande si ces irrégularités étaient connues du cabinet Madrane.
- Pour l'heure, aucun lien direct avec le ministre n'est avancé.

Ce matin, quatre nouvelles perquisitions, trois à Bruxelles et une à Liège, ont été exécutées dans le cadre d'un dossier d'adoptions présumées illégales, par des familles belges, d'enfants originaires de RDC. Les enquêteurs se sont entre autres rendus au cabinet du ministre en charge de l'Aide à la jeunesse, Rachid Madrane.

Selon nos informations, ces perquisitions avaient pour but de réunir différentes pièces à verser au dossier dans le cadre de l'instruction en cours mais également de vérifier si un collaborateur du ministre aurait pu être au courant qu'un problème de légalité se posait dans trois de ces dossiers d'adoption d'enfants congolais. Si tel était le cas, le collaborateur en question était en effet tenu d'en avertir les autorités.

Rachid Madrane était-il, lui aussi, ciblé par ces perquisitions ? À ce stade, la justice n'a rien à lui reprocher et aucun lien direct entre ces dossiers et le ministre n'est établi.

Reste que l'information s'est répandue comme une trainée de poudre jeudi. En fin d'après-midi, le ministre Madrane a finalement convoqué un point presse. Il a tenu à répéter que les perquisitions étaient parfaitement « normales » dans le cadre d'une instruction judiciaire, mais qu'elles ne concernaient pas un collaborateur du cabinet. Il a toutefois glissé avoir « dili-

genté une enquête interne » au sein de son cabinet, « afin de savoir si des erreurs ont été commises ». « Si tel était le cas, je n'hésiterais pas à prendre des décisions », a affirmé le ministre.

En novembre 2015, la presse s'émeut du cas de ces enfants congolais adoptés par des familles belges qui sont bloqués au Congo. Onze orphelins devaient en effet être recueillis par leur famille belge adoptive.

Or, la directrice de l'Orphelinat, Madame J.M.L., refuse de remettre ces enfants et réclame « une importante somme d'argent », selon le communiqué du parquet fédéral.

Les enfants sont finalement libérés grâce à la collaboration des autorités congolaises et de la diplomatie belge. Il y a un an, le parquet fédéral belge avait donc ouvert une enquête suite à une plainte des affaires étrangères.

Au début de ce mois de novembre 2016, la directrice de l'orphelinat, de nationalité belgo-congolaise, a été arrêtée et « inculpée de prise d'otages, avec la circonstance aggravante que les personnes prises comme otages sont des mineurs, de tra-

fic d'êtres humains avec la circonstance aggravante que les faits ont été commis envers des mineurs d'âge et de faux et usage de faux en écriture », précise le parquet. « Elle a été placée sous mandat d'arrêt par le juge d'instruction le 10 novembre et a comparu le mardi 15 novembre devant la chambre du conseil de Dinant, qui a ordonné son maintien en détention préventive pour une durée supplémentaire d'un mois. »

Il est en effet apparu que trois des onze enfants adoptés par les familles belges ne répondraient pas aux conditions légales pour faire l'objet d'une adoption internationale et seraient aujourd'hui recherchés par les autorités congolaises. Les trois dossiers concernent une famille

bruxelloise et deux familles implantées en région namuroise.

L'instruction en cours pourrait évidemment bouleverser la vie de ces enfants adoptés et qui vivent depuis plusieurs mois en Belgique puisqu'en parallèle du dossier pénal, les tribunaux de la famille de Namur et de Dinant devront inévitablement se prononcer sur la validité de la procédure d'adoption.

« Il va falloir décider des suites à donner à cette affaire par rapport à la situation de ces enfants adoptés dans des conditions douteuses », commente le procureur du Roi de Namur, Vincent Macq, sans toutefois indiquer si les parents concernés sont eux-mêmes soupçonnés d'avoir violé la loi. « Quoi qu'il en soit, le risque que ces enfants leur soient enlevés existe. »

ÉLODIE BLOGIE
LUDIVINE PONCIAU

ET APRÈS ?

Les adoptions gelées au Congo

Le ministre Madrane a rappelé lors de son point presse de jeudi soir qu'il avait gelé toutes les procédures d'adoption avec le Congo depuis cette affaire. En réalité, avant que le parquet ne lance une enquête, les relations entre la République démocratique du Congo et les pays occidentaux désireux d'adopter des enfants congolais étaient déjà complexes. L'Etat africain avait en effet imposé un moratoire des adoptions, suite à de multiples irrégularités dans les procédures. La Belgique n'était pas le seul pays concerné ; la France, le Canada et d'autres Etats se trouvant dans la même situation. Lorsque les 11 enfants belges ont finalement pu venir en Belgique, le ministre de l'Aide à la jeunesse a pris la décision, il y a un an, de geler toute procédure d'adoption entre la RDC et la Fédération Wallonie-Bruxelles.